

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

TÉLÉPHONE : 141.35 - 157.48

Pour la Publicité, s'adresser à :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin, NANTES (L.-Inf.)
TÉLÉPHONE : 145.38 - 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre
et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

Samedi 29 Janvier 1938

N° de nos chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
206.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un brin de caouette



déforestation générale.

— Allons-nous ré-
tir par la hache ou
par l'épée ?
D'une manière ou
de l'autre, c'était
point plus rigolo...
Mais des gens qui
s'y connaissent affir-
ment, dur comme
fer, que nous cré-
verons par la ha-
che, rapport à la

C'est que la France se dépeuple en
bois (comme en têtes de pipes), tant
sous la hache du bûcheron, que sous
celle du Fisque — l'an commandant
l'autre.

Avec l'arbre, c'est le régulateur
des pluies et des vents qui s'en va ;
c'est le barrage contre les tempêtes,
le modérateur des inondations, ou
des sécheresses ruineuses. Et ces for-
êts « calamités », ren qu'en les trois
dernières années, nous avons coté
pus d'un milliard d'impositions.

Les forêts avant encore d'autres
utilités — à commencer par celle de
produire du bois ! Chose extraordi-
naire, en ce siècle de la mécanique,
ouste l'Acier est roi, le bois avant
point été détrôné. C'est lui le plus
fidèle compagnon des hommes, qui
l'accompagne jusqu'à leur dernière
demeure (entre quatre planches).
C'est lui qui sert à tout bout de
champs, qui les réchauffe, qui les
égaye, qui leur donne du boulo.
Même qu'on en produit point assez
pour nos besoins.

Nous avons appris tertous, su les
bancs de l'école (encore des trucs
en bois), que la Gaule était couverte
de forêts. On voye an'hui, dans les
livres, que la France est un des pays
les plus boisés d'Europe, pus, que
l'Étonie, le Portugal ou la Pologne :
« Sur 55 millions d'hectares, la forêt
occupe en France le cinquième de sa
superficie, soit 10.500.000 hectares,
dont 14 % appartiennent à l'Etat,
21 % aux communes et 65 % aux
particuliers ».

— Alors, pourquoi jeter le cri
d'alarme, puisque nous sommes bois-
és comme des vieux cerfs ?

D'abord, parce que la hache s'en
donne à cœur joie ; que les lois fis-
cales et successorales, allant à l'en-
contre de tout esprit d'épargne et de
continuité, obligent les propriétaires à
déboiser en quatrième vitesse. On a
tant rasé d'arbres, qu'on est obligé,
chaque année, d'acheter pour pus de
2 milliards de planches à l'étran-
ger... et c'est même point des bois
de nos colons !

Ensuite, parce qu'on a trop de
taillis, point assez de futaies, qu'on
produit point ce qui faut comme bois
d'œuvre. D'où les importations de
l'étranger.

La mode avant changé les systè-
mes de chauffage, comme le reste.
Y a seulement un siécle, on se
chauffait qu'au bois et ren que la ca-
pitaie absorbait pus de 1.200.000
stères. Quelle gueule de bois ! Mais
an'hui, avec les « poêles continues »,
les chauffages centraux, c'est l'an-
thrax qu'avant pris la place dans les
chaudière. Nos 18 millions de
stères pèsent su le marché et trou-
vent difficilement acquéreur. Fallait
leur chercher d'autres débouchés !

On a pensé aux jours des boulan-
gers et on mène campagne en faveur
du pain « cuit au feu de bois ». On
a inventé les gazougnons, pour faire
marcher les gamions et les autos au
« gaz des forêts ». Même que ça
gaze de ce côté, qu'on pourrait ab-
sorber tout not'production, au grand
profit de la défense nationale — et
des producteurs de taillis.

Le problème mérite d'être poussé
jusqu'au bout. Y'avant pus de 1 mil-
lion d'hectares, de terres incultes et
de marais à boiser. Ren que pour le
papier journal, y nous fallait acheter
des milliers de tonnes de bois, en
Finlande, au Canada et en U.R.S.S.
Si que ça continue les Soviets seront
un jour nos seuls vendeurs — les
maîtres de not'Presse, les dérous-
seurs de not'portemonnaie...

Encore une raison de boiser et re-
boiser, si nous voulons point périr
par la hache — ou par la barbarie !

maître Jeannot

LA DESTRUCTION de la paysannerie française

Le 3 novembre dernier, M.
Proust, directeur du Génie rural, a
présenté à l'Académie d'Agriculture
une remarquable étude de M. Lam-
bert, ingénieur agronome, inspecteur
du Crédit Foncier Égyptien, concer-
nant « l'œuvre immense qui s'accom-
plit en Hollande pour l'endiguement
et l'assèchement partiel du Zuider-
zee ». Le projet en cours d'exécution
prévoit la mise en culture de 220.000
hectares, ce qui correspond à une
augmentation de 10 % de la surface
cultivable de la Hollande.

Au cours de la même séance, j'ai
présenté diverses observations que
m'a suggérées, au point de vue fran-
çais, cette importante communi-
cation, je crois nécessaire de les re-
produire ici, afin d'appeler une fois de
plus l'attention sur la situation tra-
gique où nous sommes conduits.

Le prix de revient de l'hectare de
terre conquise sur la mer, est de
3.864 florins, soit au cours actuel du
change (16 fr. 40 pour 1 florin), de
63.000 francs environ. A ce chiffre,
il faudra ajouter le coût des cons-
tructions nécessaires pour assurer
l'exploitation des terres.

Il est bien évident qu'à ce prix,
l'opération n'est pas rentable malgré
la qualité du sol mis à la disposition
des paysans hollandais. Mais aucune
opération de mise en valeur de ter-
rains nouveaux n'est rentable au
point de vue strictement capitaliste.
Si les cultivateurs français avaient
dit remettre en valeur, avec leurs
propres ressources, leurs exploita-
tions détruites au cours de la guerre,
ils n'auraient pu y parvenir, et la
maigre partie de la zone dévastée
serait restée en friches.

Une exploitation rurale est le ré-
sultat de l'effort millénaire des gé-
nérations passées et, s'il fallait mesu-
rer la masse de travail et de capi-
taux qui y ont été enfoncés, on arri-
verait à des chiffres sans aucun rap-
port avec le capital rentable.

Mais l'œuvre de création d'ex-
ploitations paysannes nouvelles a une
portée sociale que domine singu-
lièrement son aspect purement capi-
taliste. Elle tend à développer et à
fixer la population paysanne qui est
l'élément essentiel de la prospé-
rité et la solidité d'un pays. C'est
pourquoi il est nécessaire que cette
création soit, pour une bonne partie
dans le cas présent, l'œuvre de la
collectivité.

Cette nécessité est comprise un
peu partout. L'effort accompli par le
gouvernement italien, notamment
dans les Marais Pontins, est analo-
gue à celui que poursuit le gouver-
nement hollandais. M. Demolon rap-
pelle récemment, à l'Académie
d'Agriculture, que des efforts du
même genre sont accomplis aux
Indes.

Et cela m'amène à une constata-
tion qui est particulièrement pénible
pour notre pays. Alors que partout
on recherche des terres nouvelles,
chez nous le nombre des exploita-
tions abandonnées s'accroît constam-
ment dans certaines régions.

Il s'agit là d'un problème d'une
extrême gravité qui se pose depuis
longtemps déjà. Quand j'ai écrit, il
y a quinze ans : « La terre à la fa-
mille paysanne », j'étais pénétré par
cette nécessité de maintenir et de dé-
velopper la force de la paysannerie

française. J'ai prêché dans le désert
et cette force n'a fait que décliner
sans qu'aucun effort sérieux ait été
tenté pour la maintenir.

La loi sur les quarante heures et
les cinq huit est venue aggraver une
situation déjà angoissante, et on peut
dire que nous allons vers un dépeu-
lement extrêmement rapide des
campagnes. La politique sociale ac-
tuelle a été conçue sans que l'on ait
envisagé ses répercussions sur l'éco-
nomie agricole du pays. C'est une
politique de destruction paysanne.

On parle beaucoup en ce moment
des retraites aux vieux travailleurs ;
c'est une préoccupation légitime. Or,
nous n'avons plus, pour exploiter les
terres, dans bien des régions, que des
gens âgés, les jeunes étant hap-
pés par l'industrie et les administra-
tions. Si l'on superpose un régime
de retraites aux vieux travailleurs au
régime des quarante heures et des
cinq huit, on arrivera, inéluctable-
ment, à une réduction de plus en plus
forte de notre production agricole.

L'amélioration du sort des tra-
vailleurs n'est possible que si les
ressources du pays permettent d'y
faire face, et ce n'est certainement
pas par les méthodes actuelles qu'on
y parviendra.

On a répété bien des fois et fort
justement, que le sort de notre pays
était lié à celui de notre paysannerie.
Je n'ai pas à examiner ici si l'indus-
trie française peut supporter le ré-
gime nouveau, mais il n'est pas dou-
teux que ce régime conduit à la des-
truction de la paysannerie française.

Pierre CAZIOT.

Mérite Agricole PROMOTION DE JANVIER 1938

Le Journal Officiel du 19 janvier a
publié la liste des nouveaux décorés
dans l'ordre du Mérite Agricole. Rien
que la Promotion de janvier comporte
390 Officiers et 2.375 Chevaliers ! Ce
même journal publie, en outre, le con-
tingent spécial de l'Exposition Inter-
nationale de 1937 et la Régularisation
des personnes décorées au cours du
2^e semestre 1937, qui mentionne : 5
Commandeurs, 148 Officiers et 600
Chevaliers du Mérite Agricole.

De cette mienne de décorations, notre
département de la Loire-Inférieure
semble en avoir reçu une bien petite
part, puisque nous relevons simple-
ment : 1 Officier et 9 Chevaliers,
dont nous pullions les noms ci-des-
sous.

Y aurait-il moins d'Agriculteurs
méritants chez nous ? Ou le Mérite
Agricole servirait-il à tout autre chose,
qu'à récompenser et à distinguer
les meilleurs artisans de la terre, les
grands dévouements ?

Nous le déplorons !

Grade d'Officier. — M. Mallet Ber-
nard, propriétaire à Nantes.

Grade de Chevalier. — MM. Bouju
Louis-Marie, propriétaire, Notre-Da-
me-des-Landes; Bouillard Emile, cul-
tivateur à Blain; Chauvelon Alfred,
éleveur à Rezé; Lemaire François, vé-
térinaire à La Baule; Paessant Jean-
Marie, propriétaire, Pay-de-Bretagne;
Saulnier Jules, propriétaire, Vigneux-
de-Bretagne; Tessier François, pro-
pétaire, Piquinay; Vaillant Adol-
phe, agriculteur, Couëron; Viaud
François, propriétaire, Bouée.



ÉGALITÉ. — M. Thiolas, député,
a déposé une proposition invitant le
gouvernement à unifier notre législa-
tion sociale, afin que les retraites des
vieux travailleurs, les rentes pour ac-
cidents du travail, les allocations fa-
miliales etc., soient égales pour tous.

POUR L'ARTISANAT. — Un ar-
rêté institue, après la présidence
du Conseil, une Commission chargée
d'étudier la situation actuelle de l'ar-
tisanat. A côté des représentants des
différents ministères siègeront six ar-
tisans maîtres et trois artisans com-
pagnons.

COMITÉ DU BOIS. — Le Conseil
international a organisé récemment
une conférence consacrée au bois de
hêtre. Une convention internationale
a été signée qui régit, dans les diffé-
rents pays, les exportations de bois
de hêtre.

FÊTE DES VINS DE FRANCE. — La
6^e Fête aura lieu, cette année, en
Avignon et à Châteauneuf-du-Pape.
La visite du Président de la Républi-
que est fixée au 3 juillet. Elle aura
un caractère aussi grand que celle
d'Angers et sera le symbole de toutes
les Associations viticoles de France
et d'outre-mer.

RAIL ET ROUTE. — Le Conseil
Supérieur des Transports a tenu sa
première séance au Ministère des
Travaux publics. Le programme de
travaux s'attachera d'abord à réaliser
en 1938, la coordination du Rail et de
la Route.

VOYAGE D'ÉTUDES. — La sec-
tion « Pommes de Terre » du Comité
national interprofessionnel (libre) des
fruits, légumes et pommes de terre a
décidé d'organiser une mission d'étu-
des en Angleterre, afin de se docu-
menter dans le détail sur le fonction-
nement du « Potato Marketing
Board ». Ce voyage aura lieu du 2 au
6 février aux frais des organisations
participantes.

FAILLITES. — Le Bulletin de la
Statistique générale de la France a
publié le tableau suivant des faillites :
Avril 1937 : 319. — Septembre : 300.
— Octobre, 438. — Novembre : 444.
— Décembre : 451.

JUS DE RAISIN. — La Chambre
d'Agriculture d'Oran vient d'instituer
un prix de 50.000 fr. pour être attri-
bué à l'inventeur du meilleur appa-
reil de fabrication, permettant d'avoir du
jus de raisin non fermenté, à bon
marché.

EN BELGIQUE. — L'exportation
des fleurs françaises est désormais
facilitée par de nouvelles dispo-
sitions prises par le gouvernement belge qui
répartira les licences d'exportation
dans la proportion de 60 % aux an-
ciens importateurs et de 40 % aux
nouveaux importateurs.

EN ALLEMAGNE. — L'enseigne-
ment agricole a reçu une forte impul-
sion : 730 écoles secondaires fonction-
neront cet hiver au lieu de 714 l'an
dernier (31.000 élèves agricoles ont
suivi ces cours). L'enseignement est
surtout pratique et comparable à celui
de notre école de Grignon ou de nos
écoles régionales d'agriculture.

CETTE SEMAINE La Page Laitière

La révision des Tarifs douaniers et la Protection Douanière de l'Agriculture

Quelles ont été en 1937 les mesures
nouvelles prises par les Pouvoirs pu-
blics en ce qui concerne notre agri-
culture dans le domaine de la protec-
tion du marché métropolitain, du dé-
veloppement des exportations et de la
conclusion d'accords commerciaux ?

M. Chapsal, ministre du commer-
ce (1), interpellé sur sa politique éco-
nomique et sur sa doctrine en matiè-
re d'accords commerciaux, a dressé
ainsi que suit le bilan de son activité :

« La réduction des importations
excessives a été poursuivie, après la
majoration de 14 % de tous les droits
de douane à laquelle j'ai déjà fait al-
lusion par des ajustements de tarifs
réalisés en vertu des pouvoirs doua-
niers que vous nous avez accordés
par la loi du 8 juillet.

« Sur de nombreux points, en effet,
des mesures d'urgence s'imposaient
pour mettre un terme à des concurren-
ces étrangères excessives qui ris-
quaient de ruiner notre industrie na-
tionale. Afin de ne pas trop distraire
la Commission de révision douanière
de son si important travail de refonte
générale de notre tarif, j'ai institué
un Comité spécial chargé de diriger per-
sonnellement les travaux et, grâce au dé-
vouement et à la compétence de mes
collaborateurs, nous sommes parve-
nus, à l'heure actuelle, à examiner
plus de trois quarts de notre tarif.

Au cours de cette étude méthodique,
de nombreux réajustements de protec-
tion ont paru nécessaires et, d'ores
et déjà 27 décrets modifiant les droits
de plus de 200 positions tarifaires ont
paru au Journal Officiel. Ce travail
s'est poursuivi sans relâche, afin
d'être terminé pour le 31 janvier 1938.
C'est une œuvre conduite avec prudence,
s'inspirant du souci de ne pas élever
des tarifs excessifs destinés à com-
penser uniquement l'écart des prix
français et des prix étrangers, tout en
respectant les engagements contractés
à l'égard des pays étrangers ».

Ministre du Commerce, dont chargé
de la défense des intérêts industriels
et commerciaux, M. Chapsal n'a pas
discriminé dans ce tableau qu'elle fut
l'importance des interventions consa-
crées à la défense des intérêts agric-
oles et des mesures qu'il avait été ap-
pelé à prendre à la demande du Mi-
nistère de l'Agriculture.

Si la majoration de 14 % de tous
les droits de douane à laquelle il a
fait allusion a intéressé aussi bien les
produits agricoles qu'industriels, il
n'en a pas été de même pour les 37
décrets auxquels il a fait allusion. A
notre connaissance, ils ont en totalité
concerné uniquement des matières né-
cessaires à l'industrie et des objets
manufacturés.

La protection de nos produits agri-
coles n'a-t-elle donc pas fait l'objet
de mesures particulières ?

Non. Depuis le 1^{er} janvier 1937 et
en dehors de la majoration générale
de 14 %, applicable également aux
objets manufacturés, aucun décret
n'a relevé un droit de douane afférent
à un produit agricole. Par contre, ont
été diminués ou suspendus, soit
temporairement, soit de façon défini-
tive, diverses taxes de licence d'impor-
tation : sur les pommes et poires
(décrets des 1^{er} avril et 14 septem-
bre) ; sur les oignons (décret du 23
mars).

Seules ont été remises en vigueur,
comme en 1936, pour favoriser la re-
prise de nos exportations, les alloca-
tions forfaitaires aux exportateurs de
porc, de viande de porc, de saindoux
(décrets di vers, de beurre (25 juillet).

Des mesures fragmentaires ont été
prises cependant pour favoriser l'ex-
portation des lentilles (4 et 23 mars
1937), du houblon (décret-loi du 31
août 1937). Signalons la mise en vi-
gueur d'interdictions d'importation
d'œufs à couvrir et de poussins d'é-
levage (décrets des 31 janvier et 7 juin)
des rongeurs et de leurs dépouilles

originaires de certains pays (décret
des 7 et 28 octobre).

Si certains contingents d'importa-
tion de produits étrangers ont été ré-
duits, les contingents de produits pro-
venant de certains pays de protectorat
ou sous-mandats français, admissi-
bles en franchise de droit de douane,
ont été accrus en nombre et en vo-
lume.

Sur les 24 accords commerciaux
conclus au cours de l'année avec di-
vers pays étrangers, dont 7 intéres-
saient le tourisme, combien ont eu
des répercussions profondes pour
notre agriculture ? Nombre de com-
muniqués se sont efforcés de monter en
épingles les rares avantages obtenus
pour notre agriculture dans nos né-
gociations avec l'étranger, en ce qui
concerne les bois de mine, les vins et
liqueurs et parfois de nombreux pro-
duits agricoles (accord franco-alle-
mand) ; sur les tentatives de dévelop-
pement de nos exportations d'objets
d'alimentation vers nos territoires
d'outre-mer ils sont restés muets, et,
à juste titre, car rien n'a été fait.

Nos exportations totales, en volu-
me, d'objets d'alimentation, ont été
pour les onze premiers mois en 1936,
de 1.161.404 tonnes et, en 1937, de
876.006 tonnes ; elles se sont donc en-
core réduites de 285.398 tonnes. Pen-
dant la même période, nos importa-
tions totales de l'étranger et des co-
lonies n'ont diminué que de 446.000
tonnes, de maintenant à l'impression-
nant total de 5.020.040 tonnes, contre
5.645.035 en 1936.

L'année 1937 ne nous a apporté, au
point de vue du redressement néces-
saire de notre commerce extérieur des
produits agricoles, que des désillus-
sions.

P. MOLEUX.

Secrétaire du Comité douanier.

(1) Cet article était écrit avant le chute
du premier ministre Chaptal. On sait
que M. Chapsal est devenu Ministre de
l'Agriculture dans le nouveau Ministère.
— N. D. L. R.

Assemblée Générale de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

LE CONCOURS DE BOVINS
N'AURA PAS LIEU EN AVRIL 1938

La Société d'Agriculture de la Lo-
ire-Inférieure a tenu, le 21 janvier, une
Assemblée générale à son siège social,
12, rue de Strasbourg.

Parmi les questions à l'ordre du
jour, celle du Concours annuel des ani-
maux reproducteurs de l'espèce bovine
de 1938 fut longuement discutée.
Cette année, la fièvre aphteuse sévit
dans la majorité des communes du dé-
partement. Pouvaient-on, en présence de
ce fléau qui éprouve notre cheptel, en-
visager l'organisation habituelle d'un
concours coincident avec la Foire
Commerciale de l'Ouest qui tient ses
assises du 4 au 11 avril ? Quel sera
l'état sanitaire à cette époque ? Nul
ne peut le dire.

Le Concours général de Paris est
supprimé par mesure sanitaire pour
les bovins, ovins et porcins.

Serait-il prudent d'orienter les cul-
ivateurs en vue d'un concours, de les
laisser préparer leurs animaux avec
la menace d'une interdiction pronon-
cée au dernier moment, par l'autorité
administrative, par mesure de prophylaxie ? La majorité de l'Assemblée ou-
étaient présents beaucoup des expo-
sants habituels, ne l'a pas pensé. Aus-
si a-t-il été décidé de ne pas faire le
concours du mois d'avril et de l'ajour-
ner à une date ultérieure.

Les regrets ont été unanimes de ne
pouvoir profiter cette année du cadre
magnifique offert par l'enceinte de la



Concours de Pouliches de 2 et 3 ans

LOIRE-INFÉRIEURE. — Lundi 7
mars, à 13 h. 30, à Ligné (engage-
ments à 13 heures).
Mardi 8 mars, à 8 h. 30, à Savennay
(engagements à 7 h. 30).
Mardi 8 mars, à 13 h. 30, à Saint-
Etienne-de-Montluc (engagements à 11
heures).
Mercredi 9 mars, à 8 h. 30, à Nozay
(engagements à 7 h. 30).
Mercredi 9 mars, à 14 heures, à
Plessé (engagements à 13 heures).
Samedi 12 mars, à 8 heures, à Saint-
Le-Pazanne (engagements à 7 heures).

Le Concours Hippique de Nantes

Le concours hippique traditionnel
sera bien organisé cette année encore
à Nantes.
Il aura lieu du 7 au 12 juin, c'est-à-
dire qu'il suivra le concours hippique
d'Angers qui se terminera le 6 juin.
L'emplacement choisi est le Parc de
Procé, mis gracieusement à la disposi-
tion de la Société Hippique Française
par la Ville de Nantes.

Le prochain concours de Nord-Loire-Cavalerie aura lieu à Blain

Le bureau de Nord-Loire-Cavalerie
a tenu son assemblée générale annu-
elle le 23 décembre 1937, à Savennay. Tou-
tes les sections étaient représentées.
Au cours de cette réunion, 63.000 fr.
de prix en espèces, 28 médailles, des
diplômes ont été remis aux vainqueurs
des présentations, jeux, courses de la
fête du cheval rural de Cordemais le
28 août 1937.

Parmi les questions figurant à l'or-
dre du jour, celles du choix du lieu et
de la date du concours de 1938 ont
été résolues.

La Ville de Blain, centre important,
célèbre par son château et sa forêt, a
été choisie. La date du concours a été
fixée dans la deuxième quinzaine
d'août, après entente avec les comi-
tés des courses locales de la région et
des comités de fêtes.

Le Comité de Nord-Loire-Cavalerie
a prévu pour le concours des amé-
liorations importantes.

Il souhaite que cette manifestation
soit encore plus réussie que les précé-
dentes. Toute société qui ne progresse
pas recule !

La devise des Cavaliers a toujours
été d'aller de l'avant.

Nous comptons sur la bonne volonté
et l'entrain de tous, cavaliers et mo-
niteurs, pour, qu'en l'année 1938, la
progression et le succès de la N.L.C.
s'affirment encore davantage. Au dé-
but de cette année, le Comité est heu-
reux d'adresser à tous les Cavaliers
ses vœux de bonne année et de les re-
mercier de l'entrain et du zèle qu'ils
ont témoigné dans le passé.

Nous leur donnons rendez-vous à
Blain où nous aurons certainement une
magnifique concours. Il suffit pour ce-
la que dans chaque écurie chaque ca-
valier mette au travail avec le désir de fai-
re encore mieux que les années pas-
sées.

Le Comité de Nord-Loire-Cavalerie.

Foire Commerciale. L'affluence des
visiteurs venus à Nantes à cette occa-
sion de tous les points de la Loire-
Inférieure et des départements voisins,
leur permet d'apprécier notre élevage,
les transactions commerciales en sont
facilitées, mais nous nous heurtons à
un cas de force majeure.

Le mois de septembre se prête à des
manifestations agricoles, c'est le mois
des réunions de Comités. Avant l'an-
née 1928, où la Société d'Agriculture
décida de faire coïncider son concours
avec la Foire Commerciale de Nantes,
elle a, pendant de longues années, or-
ganisé son concours sur les différents
points du département avec la colla-
boration du Comité qui lui offrait
l'hospitalité : septembre est un mois
de calme relatif dans les travaux des
champs.

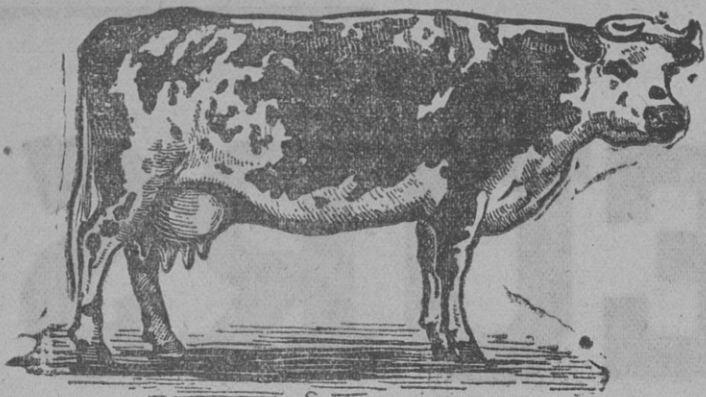
Nous allons donc étudier les condi-
tions dans lesquelles le Concours d'ani-
maux reproducteurs des trois races
bovines pourra avoir lieu à Nantes, au
mois de septembre 1938.

Nous aviserons en temps opportun
les éleveurs, sans doute vers la mi-
juin au plus tard. Nous croyons pou-
voir leur assurer dès aujourd'hui que,
sauf imprévu, la Société d'Agriculture
installera son Concours. Elle convie
les éleveurs à s'y préparer.

R. MERLANT,
Secrétaire général
de la Société d'Agriculture.

Les Récoltes Viticoles du Bassin de la Loire

TOTAL DES RECOLTES EN HECTOLITRES						PRÉCISIONS SUR LA RECOLTE 1937						
	1933	1934	1935	1936	1937	Vins blancs	Vins rouges ou rosés	Stock à la propriété	Nombre de déclarants	Superf. vignes en production (hectares)	Cépages prohibés	
											Blancs	Rouges
Loire-Inférieure	1.044.384	1.835.841	817.139	728.434	845.904	513.440	332.464	56.922	54.467	26.524	228.109	89.713
Maine-et-Loire	1.044.087	1.535.958	1.033.884	483.868	969.347	389.738	579.609	77.596	42.971	51.277	81.523	121.670
Vendée	860.007	1.178.427	697.870	519.968	539.950	433.782	406.162	24.545	62.317	19.257	369.092	167.200
Deux-Sèvres	186.388	293.735	200.137	103.740	195.304	61.971	133.533	11.200	15.279	6.004	11.418	31.326
Loiret-et-Loire	1.007.275	1.653.436	1.029.600	405.134	761.638	196.805	564.448	70.466	37.207	27.292	3.280	9.332
Loiret	1.082.007	1.497.372	1.110.259	422.459	818.007	305.675	512.332	63.571	20.100	22.274	53.130	29.094
Loire	234.193	228.882	239.852	134.997	267.670	89.253	178.387	15.193	18.301	5.656	56.984	54.263
Indre	246.000	404.119	302.066	135.671	252.108	22.425	229.673	4.612	28.130	8.434	7.272	52.489
Cher	130.534	280.026	230.366	127.493	150.651	24.723	115.928	10.944	19.629	5.079	5.079	10.564



La parfaite santé de la vache, première condition de la production d'un bon lait

La première des conditions requises pour la production d'un lait sain est le bon état de santé de l'animal qui le donne. Certaines maladies des femelles laitières sont transmissibles à l'homme et le lait est le véhicule de la contagion. Tel est le cas par exemple de la tuberculose si fréquente dans l'espèce bovine; le lait peut contenir des bacilles tuberculeux et agiter les lésions tuberculeuses étiologiques que dans la mamelle.

Il est bon de rappeler, écrit M. R. Patriat dans la « Terre de Bourgogne », que les commissions, nommées à la suite de l'assertion du professeur Koch prétendant que la tuberculose bovine était sans danger pour l'homme, démontrèrent péremptoirement que 25 % des cas de tuberculose chez les enfants âgés de moins de 16 ans, étaient imputables au baccille tuberculeux de type bovin; la maladie était alors généralement transmise par l'intermédiaire du lait. La fièvre aphteuse pourrait aussi être propagée par le lait; ce dernier est particulièrement dangereux vers la fin de la période d'incubation de la maladie, tandis qu'il n'existe pas encore de lésions sur l'animal mais que le sang et le lait sont infiniment plus virulents qu'après l'apparition des aphtes. Les méfaits du lait sont d'autant plus à craindre durant la période prééruptive que le propriétaire néglige alors de faire bouillir, l'infection du lait correspond pour lui avec le début des symptômes.

Le lait aphteux est non seulement virulent, mais il est également toxique, et l'ébullition ne lui enlève nullement sa toxicité. Aussi, même après cuisson, peut-il causer, chez les enfants surtout, des troubles d'allure et d'intensité variables. La fièvre aphteuse entraîne d'ailleurs fréquemment chez les vaches laitières des lésions mammaires qui sont parfois, en raison des infections secondaires toujours possibles, le point de départ de mammites plus ou moins graves; si bien que le lait des vaches aphteuses, alors même qu'il n'est plus dangereux du fait de la maladie elle-même, l'est souvent en raison des complications mammaires qui peuvent se produire.

Les mammites en général, et quelle que soit leur cause, occasionnent des altérations du lait et font que celui-ci est riche en germes nocifs susceptibles d'engendrer des troubles digestifs et tout particulièrement de graves entérites, principalement chez les enfants et les organismes affaiblis.

Parmi ces affections de la mamelle, il faut citer tout spécialement, à côté de la mammité tuberculeuse, la mammité streptococcique contagieuse qui, comme elle, n'entraîne aucune modification de l'aspect extérieur du lait.

A signaler enfin la transmission à

l'homme de la fièvre de Malté appelée encore fièvre ondulante ou brucellose humaine, soit par le lait des chèvres, qui dans les départements méridionaux sont fréquemment infectées, soit aussi par le lait des vaches atteintes d'avortement épidémique, Brucella de l'avortement épidémique ou brucellose méltens, agent des brucelloses de la chèvre et du mouton, a été identifié au baccille de Bang ou Brucella abortus bovis, agent des bovidés. Ces deux microbes, dont une des voies d'élimination de l'organisme animal est la sécrétion mammaire, ont les mêmes caractères morphologiques et sont assez difficiles à différencier. Brucella méltensis paraît avoir un pouvoir pathogène plus grand pour l'espèce humaine que Brucella abortus bovis. Lorsque le premier de ces germes est en cause, la fièvre ondulante a volontiers un caractère épidémique; avec le second, l'infection se manifeste sous forme de cas isolés, sporadiques.

L'on ne saurait trop recommander de ne pas livrer à la consommation de l'homme le lait de vaches atteintes d'une maladie grave, ou présentant des troubles digestifs, ou se trouvant dans un état de misère physiologique qui dénote soit l'existence d'une affection interne, soit une alimentation mauvaise ou insuffisante, soit un état de surmenage incompatible avec la production d'un lait vraiment sain. Des affections, telles que les métrites consécutives à la non-délivrance, comportent généralement, avec l'état fébrile, l'élaboration de toxines partiellement éliminées par la glande mammaire. De même chez les herbivores, les dérangements intestinaux avec diarrhée s'accompagnent volontiers de la présence de toxines dans le lait. Enfin, il existe nombre de maladies où ce ne sont pas seulement les poisons microbiens qui passent dans le lait, mais aussi les microbes eux-mêmes. Certains d'entre eux peuvent provoquer chez l'homme et spécialement chez l'enfant dont l'alimentation est résistante aux diverses affections est presque exclusivement lactée, dont la moindre, l'apparition de maux redoutables.

Tout producteur, soucieux de ne vendre qu'un lait irréprochable — comment n'aurait-il pas le plus haut point de souci, connaissant les terribles conséquences de l'ingestion d'un mauvais lait et surtout s'il s'agit d'un lait destiné à l'alimentation infantile? — doit donc éliminer de son étable les vaches atteintes de tuberculose et de mammites chroniques.

R. PATRIAT,
Docteur-Vétérinaire,
Directeur des Services Vétérinaires
de la Côte-d'Or.

La PRATIQUE de L'ÉCRÉMAGE

Remisez l'écume spontanée du lait au magasin des vieilles méthodes. Trop lent, il fait perdre du temps et de la place. La crème obtenue est toujours polluée. Enfin le petit lait acide, prêt à la coagulation, ne convient pas à l'estomac des animaux.

Mais surtout, l'écume spontanée qui coûte très cher laisse par ailleurs de 15 à 20 % de beurre dans le petit lait, alors que l'écumeuse centrifuge abaisse cette perte à 4 et même 3 %. Ce qui revient à dire que pour 100 litres de lait l'écumeuse centrifuge vous fait gagner de 400 à 500 grammes de beurre, par rapport à l'écume spontanée. Cette différence fait rattraper le prix d'une écumeuse de moyenne importance sur moins de 20.000 litres de lait, d'autant plus que le beurre de meilleure qualité se vend au plus haut prix.

TYPES D'ECUMEUSES

On distingue trois types d'écumeuses centrifuges :

1° Centrifugeurs dont le bol est porté à l'extrémité d'un arbre vertical. Les deux orifices de sortie du lait et de la crème sont placés à la partie supérieure. Le lait pur est amené par un conduit alimentaire à la base des assiettes. Le récipient à lait prolongé par une auge à flotter chargée de régulariser le débit sert de couvercle à la cage du bol. Le mouvement est transmis par l'intermédiaire d'une roue hélicoïdale.

2° Écumeuses dont le bol très allongé, de forme tubulaire, ne comporte pas d'assiettes. Ces machines aspirent le lait par la base du bol. Le débit est réglé automatiquement par la vitesse de rotation qui est toujours plus élevée que pour les autres modèles.

3° Écumeuses à bol suspendu, pourvu d'assiettes, et qui fonctionnent comme celles à bol porté.

REGLAGE D'UNE ECUMEUSE

Régalez votre écumeuse de façon qu'elle donne une crème épaisse en été et plus fluide en hiver. La crème fluide contient plus de petit lait et de lactose. Elle subit mieux et plus rapide-

ment l'action des ferments lactiques. Pour régler l'écumeuse, assurez-vous d'abord qu'elle est montée correctement, sans obliquité; qu'elle tourne à la vitesse prévue; que le débit du lait n'est pas excessif; et que la température de ce lait est correcte. Agissez alors par tâtonnements sur la vis de réglage placée suivant les modèles, tantôt à la sortie du lait, tantôt à celle de la crème. Contrôlez les résultats de l'opération en traitant une quantité connue de lait, par exemple, 10 kilogrammes et en pesant la crème obtenue.

TEMPERATURE D'ECREMAGE DU LAIT

Le lait chaud s'écume mieux que le lait froid, à condition que sa température ne dépasse pas 35° centigrades. Au-dessous de 25°, l'écume est défectueuse. Le lait est de turbiner le lait le plus tôt possible après traite sans que sa température ait le temps de s'abaisser au-dessous de 25°; il vaut mieux réchauffer, quoique cette pratique ravive les ferments lactiques et si on la pousse au delà de 35°, elle risque de modifier la texture des globules gras. Un thermomètre est très utile à la laiterie.

NETTOYAGE DES ECUMEUSES

Filtrez le lait avant de le verser dans l'écumeuse de façon à le débarrasser des impuretés et particulièrement de celles d'origine excrémentielle qui se collent dans les organes et nuisent au bon fonctionnement. Quand le nettoyage est terminé, passez de l'eau tiède dans la machine en marche, puis démontez le bol, séparez les assiettes et lavez le tout à l'eau chaude additionnée de quelques cristaux de carbonate de soude. Rincez ensuite à l'eau bouillante ou à l'eau tiède légèrement javellisée. Faites sécher en un lieu aéré et, si possible, au soleil en évitant que les pièces ne se touchent.

Ainsi vous n'aurez jamais de rouille. La rouille s'enlève à la toile émeri, mais se renouvelle indéfiniment par suite de la disparition de la couche

LA PAGE LAITIÈRE

L'organisation du Marché du Lait

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU LAIT

Dans la plupart des départements du Centre-Ouest, un Comité départemental du lait a été créé, en application de la loi du 2 juillet 1935, sur l'assainissement du marché du lait et des produits laitiers.

Il existe, à l'heure actuelle, tant de Comités départementaux divers, que nous croyons nécessaire de préciser, en ce qui concerne les Comités du lait : Leur composition, Leurs attributions.

COMPOSITION DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU LAIT

Ces Comités sont prévus par l'article 29 de la loi du 2 juillet 1935, qui précise :

« A la demande des groupements professionnels intéressés, et sur avis conforme du Comité central, il peut être établi, par arrêté du ministre de l'Agriculture, des Comités départementaux du lait, comprenant obligatoirement :

« Deux membres de la Chambre départementale d'agriculture. »

D'après l'arrêté ministériel de leur création, ces Comités doivent comprendre :

En plus des deux membres de la Chambre d'agriculture prévus par la loi :

Le directeur des services agricoles qui remplit de droit les fonctions de président;

Le directeur des services vétérinaires;

L'inspecteur départemental d'hygiène;

L'inspecteur départemental de la répression des fraudes;

Cinq représentants des producteurs de lait ou des coopératives laitières, désignées par le préfet, sur la proposition des groupements intéressés;

Cinq représentants des industries de transformation, commerce, et produits laitiers désignés par le préfet, sur la proposition des groupements intéressés.

Les réunis dans ce même Comité, les producteurs d'une part, les ramasseurs industriels d'autre part, c'est-à-dire des gens dont les intérêts sont quelquefois opposés, quand on parle de la question des prix, est une innovation heureuse, pour le but principal qu'elle poursuit le législateur de 1935 : l'amélioration de la qualité du lait et des produits laitiers.

LES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS DU LAIT

Les attributions des Comités départementaux du lait sont,

D'une part :

Celles que leur donne la loi dans son texte rigide,

Et d'autre part :

Celles qu'ils peuvent s'adjointre, en respectant l'esprit de la loi.

Avant d'entrer dans le détail de l'exposé du rôle des Comités du lait, une remarque préliminaire s'impose :

Les Comités doivent être strictement écartés de toutes les questions qui concernent le prix de vente du lait, et le règlement des litiges entre producteurs, ramasseurs et consommateurs, questions qui relèvent essentiellement de l'autorité directe de MM. les préfets.

Si de telles questions étaient évoquées, en effet, au sein des Comités, elles ne manqueraient pas de mettre en opposition des intérêts différents; et dans cette éventualité, la collaboration des divers membres du Comité nécessaire pour l'amélioration de la qualité, ne serait pas réalisée.

BUT DU COMITÉ (Attributions conférées par la loi elle-même)

L'article 3 de la loi du 2 juillet 1935 prévoit que les ramasseurs qui effectuent des mélanges de lait provenant de diverses étables, ne doivent opérer, à la faveur de ces mélanges, aucune soustraction de matière grasse, autrement dit :

La richesse moyenne en matière grasse des laits purs, qui constituent les mélanges.

Pour éviter qu'une telle fraude puisse exister, le ministre de l'Agriculture, pour fixer, par région, le taux minimum de matière grasse que devront contenir tous les laits de mélange.

d'étain et le bol se trouve déséquilibré. Préférez les écumeuses à bol et ferblanterie inoxydables.

DEBIT DE L'ECREMEUSE

Beaucoup d'écumeuses sont excellentes, mais on choisit très souvent, par économie mal comprise, un modèle de trop faible débit. Cela présente trois inconvénients :

1° Le temps passé à tourner la machine coûte cher;

2° Le lait se refroidit et il faut le réchauffer.

La machine tournant beaucoup plus vite, l'écumeuse doit avoir un débit tel que tout le lait d'une traite soit turbiné en une demi-heure au maximum.

Le Comité départemental du lait doit faire une enquête sur cette question et être obligatoirement consulté avant que pareil arrêté ne soit pris pour une région déterminée.

C'est une question délicate qui peut être lourde de répercussions, et à l'étude de laquelle les Comités départementaux doivent apporter tous leurs soins.

D'après l'article 7 de la loi, le ministre de l'Agriculture est autorisé à réglementer par décret, les conditions de vente du lait au détail ou au demi-gros.

Il pourra édicter, par arrêté, les règlements relatifs à la livraison du lait, dans lesquels seront indiqués notamment les mesures concernant la tenue des étables, la propriété de la traite, les conditions de transport de ce lait, ainsi que les conditions hygiéniques auxquelles doivent répondre les récipients utilisés pour la récolte et le transport du lait.

C'est là, en somme, poser tout le problème de la récolte et de la transformation hygiénique du lait.

Les Comités départementaux doivent obligatoirement être consultés et donner leur avis.

C'est aussi une question délicate dont l'urgence s'écartera à personne, mais dont l'application trop hâtive, trop généralisée, risquerait d'aller à l'encontre du but poursuivi.

Il appartient aux Comités départementaux de voir, dans le cadre de leur région, si certaines de ces mesures sont, dès à présent, réalisées, ou si, au contraire, il n'y a pas lieu d'entreprendre d'abord une éducation préalable du producteur et du transporteur, afin que la réglementation vienne seulement sanctionner la réalité des faits.

C'est d'ailleurs dans ce sens que les services du ministère de l'Agriculture se sont orientés, et c'est la voie dans laquelle les Comités départementaux devront s'engager.

La législation ou la réglementation agricole est avant tout une question d'accord et une question de mesure. Les Comités départementaux, en donnant des avis motivés au ministre de l'Agriculture, joueront un rôle particulièrement important.

Enfin, le Comité départemental a le pouvoir d'intenter pour toutes les infractions à la loi du 2 juillet 1935, l'action civile seule ou jointe à l'action pénale, sans avoir à justifier un intérêt personnel.

LE RÔLE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU LAIT

Ce qu'a voulu la loi du 2 juillet 1935, elle a voulu assainir et organiser le marché du lait, c'est-à-dire dégager, d'une part, le marché de ses excédents saisonniers, d'autre part améliorer le produit et étendre sur cette base la consommation du lait.

Pour organiser le marché, une question primordiale se pose : connaître la production et la consommation du lait, c'est-à-dire avoir une statistique aussi exacte que possible. Voilà un des buts principaux que doivent rechercher les comités départementaux du lait.

Il faut noter, en effet, que la production n'est pas régulière au cours de l'année. Elle est déficitaire en hiver et excédentaire en été.

On est donc parfois obligé pour assurer les besoins de la consommation et pour assurer la tenue du marché, d'avoir recours à l'importation en hiver et à l'exportation en été. Ce sont des opérations délicates, qui doivent être conduites avec beaucoup de tact et reposer sur des bases solides, si l'on veut éviter des risques pour le producteur.

Il est nécessaire de connaître non seulement la production des années écoulées, mais la possibilité de production que l'on aura au cours de l'année à venir. Par une statistique bien faite, on peut prévoir à l'avance certaines de ces fluctuations.

Deux exemples illustreront notre pensée :

La production fourragère de l'année en cours a été déficitaire en raison de la sécheresse. Les semis de fourrages verts de printemps sont mal réussis. On peut donc prévoir, presque à coup sûr, une baisse de la production laitière pour le début et le milieu de 1938.

Autre exemple : L'invasion de fièvre aphteuse causant la mortalité de nombreux vaches, on peut penser que, dans trois ans, il y aura une légère baisse dans l'effectif du cheptel laitière.

Les comités départementaux doivent s'attacher à rechercher toutes ces considérations et éclairer ainsi ceux qui sont responsables des importations et des exportations.

LA PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA PRODUCTION HYGIENIQUE DU LAIT

Une des idées directrices de l'application de la loi du 2 juillet 1935 réside dans la production d'un lait très sain. Le Comité départemental du lait doit être le lien de coordination de tous les efforts qui tendent à ce but.

Une propagande doit être entreprise auprès des producteurs, auprès des transporteurs et auprès des consommateurs de lait.

Toutes les initiatives courant au but recherché, doivent être encouragées. Que ce soit des concours de propreté, les concours d'étables, le perfectionnement du matériel de transformation, etc., et ces initiatives restent éparpillées, non coordonnées, elles risquent de rester inefficaces.

Si, au contraire, elles sont dirigées et encouragées, elles peuvent donner de bons résultats.

Les comités départementaux du lait peuvent, à ce sujet, jouer un rôle important, d'autant plus que des subventions peuvent être accordées aux groupements qui mettront en œuvre, dans leur sein, des mesures capables d'améliorer la qualité du lait et des productions laitières.

Les comités départementaux du lait auront à établir ces mesures et à proposer à M. le Ministre de l'Agriculture, une demande de subvention qui peut être égale aux fonds mis en œuvre par ces groupements eux-mêmes.

AMELIORATION DES PRODUCTIONS FERMIERES DE PRODUITS LAITIERS

L'amélioration des productions fermières, qu'il s'agisse de beurre ou qu'il s'agisse de fromages, rentre tout à fait dans le cadre de l'activité des comités départementaux du lait.

Or, ce n'est que par une amélioration de la qualité de ces produits qu'on arrivera à en augmenter la consommation.

Cette question ne doit donc pas échapper aux comités départementaux du lait. Ils auront à étudier les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU LAIT

Les comités départementaux devront étudier l'intérêt que présente l'augmentation de la consommation du lait.

Il est, en effet, démontré qu'une augmentation infinie par tête, ramènerait en France la consommation au niveau de la production, et qu'ainsi, le producteur de lait pourrait être plus facilement et justement rémunéré de ses efforts.

La question de la distribution du lait aux enfants des écoles retiendra, en particulier, l'attention des comités départementaux, car elle présente l'avantage de se placer au double point de vue de l'hygiène de l'enfance et du développement de la consommation du lait.

Certains départements ont déjà réalisé, dans ce sens, des œuvres intéressantes. Le ministre de l'Agriculture a encouragé de façon substantielle, par une participation au prix d'achat du lait, les distributions gratuites aux enfants des écoles. Les résultats obtenus, quant à l'amélioration de la santé des enfants, font un devoir de poursuivre les expériences entreprises.

CONCLUSION

Nous avons voulu énumérer les différents rôles que pouvaient jouer les comités départementaux du lait.

Nous confessions volontiers leur manque de précision, tant la matière à étudier est vaste et variée, et tant le chemin qui reste à parcourir est peu débroussaillé.

Bien souvent, lors des premières réunions des comités départementaux, les membres de ces comités, malgré toute leur bonne foi et tout leur dévouement, se sont égarés du manque de précision de la tâche à accomplir.

Nous croyons qu'il est bon d'adopter la méthode de travail suivante :

Dégager parmi toutes ces tâches qui incombent, dans l'avenir, aux comités du lait, celles dont l'urgence est la plus grande, étudier de près ces problèmes, essayer de les résoudre et ainsi, peu à peu, le travail considérable que constitue en France l'amélioration de la qualité hygiénique du lait et des produits laitiers deviendra une réalité plus facile à saisir.

Henri FERRU,
Directeur des Services agricoles.

CONGRÈS des Producteurs de Lait les 2 et 3 Février 1938

Ce Congrès, organisé par la Confédération Générale des Producteurs de Lait et la Fédération Nationale des Coopératives Laitières, se tiendra à Paris, Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique.

En voici le Programme :

1^{re} JOURNÉE

Mardi 2 Février

8 h. 30 : Vérification des pouvoirs.

9 h. : Allocution d'ouverture du Congrès par M. Robineau, président de la C.G.L.; — Désignation des bureaux des commissions.

9 h. 30 : Réunion des commissions.

1^{re} commission : Étude des contrats de fournitures de lait (M. Souche, secrétaire de l'Union des Producteurs de lait du Nord de la France).

2^e commission : Marché des fromages; Propagande; Organisation des exportations. (M. Lecornier, Directeur du Comité de propagande du lait).

3^e commission : Marché des beurres; Stockage; Exportation.

14 h. 30 : 4^e commission : Organisation professionnelle et interprofessionnelle. (M. Babeur, Président du Syndicat des producteurs de beurre et crème d'Isigny.)

18 h. et après-dîner : Commission de rédaction.

2^e JOURNÉE

Mardi 3 Février

8 h. 30 : Assemblée générale extraordinaire de la Fédération Nationale des Coopératives Laitières.

10 h. : Situation internationale du marché des beurres. (M. Achard.)

11 h. : Assemblée Générale extraordinaire de la Confédération Générale des Producteurs de Lait.

14 h. 30 : Discussion générale des résolutions des commissions. — Vote des résolutions.

COMITÉ NATIONAL DE PROPAGANDE DU LAIT

L'Assemblée générale du Comité National de Propagande du Lait s'est réunie à Paris, le mardi 21 décembre, 11 bis, rue Scribe.

L'Assemblée générale a examiné à la suite un rapport de son secrétaire général, M. Jean Achard, sur l'activité du Comité en 1937. Celle-ci a porté sur l'organisation des distributions de lait dans les écoles. En 1937, ces distributions furent réalisées dans 25 départements, sous le contrôle des médecins inspecteurs des écoles; 100.000 enfants reçurent chaque jour un bol de lait.

Au cours de l'année 1938, le Comité poursuivra énergiquement son action, notamment pour les distributions de lait dans les écoles, en liaison étroite avec le Comité central du Lait et le Ministère de l'Agriculture.

Pour vos ASSURANCES SOCIALES : adressez-vous à la

« CAISSE FAMILIALE » 10, rue de Bel-Air, à Nantes

Le Marché des Produits Laitiers

La physiologie du marché laitier français offre à l'heure actuelle les particularités suivantes : d'une part, le prix du lait de consommation en nature augmente dans les villes (c'est ainsi que les producteurs de lait de la région parisienne viennent de décider de porter le prix du litre à 2 francs), d'autre part, les cours du beurre se sont maintenus très fermes depuis le mois d'août 1937 et les cotations de février ont toujours été supérieures à celles correspondantes de 1936. C'est ainsi qu'on a coté en août, aux Halles Centrales de Paris pour le charentais cours moyen : 20,50 en 1937 pour 11,75 en 1936; en septembre : 25,20 en 1937 pour 12,45 en 1936; en octobre, 24,85 en 1937 pour 13,47 en 1936, et les cours moyens de ces derniers jours ont été aux environs de 25 francs.

Cette revalorisation du beurre est due d'une part à l'Exposition de 1937, qui, il n'est pas douteux, a augmenté la consommation pendant la période d'été, mais surtout à l'épidémie de fièvre aphteuse et à un été sec qui a réduit la production beurrière dans de très fortes proportions.

Il résulte donc que dans les régions de production des laits destinés à la consommation en nature et des laits de beurrierie, les prix payés ont été en hausse par rapport à 1936.

Par contre, en ce qui concerne la production étrangère, l'augmentation des cours par rapport à 1936 est très nettement au-dessous de l'augmentation des beurres et du lait en nature. Il en résulte donc une situation très défavorable pour les fromagers et surtout dans les régions de production op-

Le prix du lait en culture

Lorsque les difficultés économiques exigent, ou semblent exiger, des frais nouveaux, il est de coutume d'en faire supporter tout le poids, autant que possible, sur la production, en cherchant à lui faire consentir une compression de ses prix de cession, alors que ses prix de revient ne peuvent qu'infailliblement suivre la même courbe de hausse.

C'est ainsi que le ramassage du lait de consommation autour de Nantes entend uniformiser à 0 fr. 30 au litre sa marge de transport qui était officiellement de 0 fr. 25.

Or, comme de plus, on observe une diminution de la lactation pour raisons diverses et la nécessité d'approvisionnement élevés; qui peuvent, dans cette situation, adopter, comme solution, les agriculteurs poussés aux abois dans leurs derniers retranchements ?

1) Ou supporter silencieusement à leurs dépens, par une compression de leur prix de vente, les déterminations du ramassage, sans souci de leur prix de revient. — En cela, à bout de patience, les agriculteurs s'y refusent et s'insurgent, car ils ont, eux aussi, une famille à faire vivre de leur travail.

2) Ou s'en ouvrir à la Commission de Surveillance des prix qui seule est compétente pour examiner et fixer la marge des prix intermédiaires entre ceux de la production et ceux de la consommation.

C'est à cette dernière solution que la culture ne peut que s'arrêter d'ailleurs désormais, et c'est pourquoi l'Union des Producteurs de Lait vient d'en saisir Monsieur le Préfet.

Toujours le Prix du Lait

Le « Figaro » a publié, sous la signature de M. de Passilly :

« Cette fois, si on cherche les causes de cette plus-value du lait, on constate que le mécontentement populaire n'est peut-être pas sans raison, car il semble qu'elle eût pu être évitée, mais ce mécontentement est mal aiguillé quand il se dirige contre le producteur qui, dans la circonstance, est victime — et bien plus victime que le consommateur — d'un défaut de vigilance administrative. Pourquoi le prix du lait est-il surélevé ? Parce que la fièvre aphteuse règne dans 80 de nos départements. Or, non seulement cette épidémie a pour conséquence de tarir les vaches laitières, d'empêcher qu'une partie du lait soit propre à la consommation humaine, mais encore de rendre l'alimentation du bétail infiniment plus dispendieuse, puisque dans les endroits contaminés la rentrée à l'étable de jour et de nuit impose l'achat d'une plus grande proportion de nourriture concentrée dont les prix montent d'autant plus que la demande est plus active.

Cette épidémie aurait dû être évitée. »

Oui, certes, et c'est la faute des pouvoirs publics si elle n'a pas été évitée.

Si la fièvre aphteuse ne ravageait pas nos troupeaux, le lait n'atteindrait pas son prix actuel.

Que les mécontents — et nous comprenons très bien les difficultés de certains — se retournent contre les responsables et qu'ils n'accusent pas des producteurs souvent à demi ruinés par l'épidémie en cours de faire fortune à



L'angoisse des ténèbres

PAR

CHARLES FOLEY.

Ce grand vieillard, plein d'assurance, maître de soi, peu expansif et d'un abord froid, imposa au chétif, au prétendu malade pris de malaise réel.

— Votre main, Monsieur ?
Xavier n'osa refuser. Hévenot lui prit le poignet entre le pouce et l'index.

— Pouls faible, irrégulier, saccadé, constata-t-il, mais sans fièvre appréciable. Maintenant, regardez-moi droit... plus droit que cela, dans les yeux !

Et, devant la lueur d'acier bleu, perçante, volontaire, des prunelles du vieux praticien, le colonial subit la suggestion, essaya de fixer son regard vacillant et fuyant, qui parut alors hagard. Dans l'effort de ce défi, les muscles faciaux de Xavier se contractèrent. L'ivresse, sa figure se crispa.

— Suffit, dit Hévenot, non sans re-

marquer le recul précipité, farouche, de son patient. Avez-vous des étourdissements, des vertiges, des suffocations, des spasmes ?

Le jeune homme en avait fréquemment. Il hésita, puis, méfiant, répliqua :

— Rarement.

— Sentez-vous quelquefois des bouffées, soit de froid, soit de chaleur, vous monter à la tête avec, en même temps, un éblouissement de lumière, d'éclair fulgurant ?

Le colonial avait éprouvé cela. Mais, prévoyant un danger à l'avouer, il mentit :

— Jamais rien de semblable.

Le docteur eut un « ah ! » des plus sceptiques et poursuivit :

— Vous ne vous soignez pas ?

— Si. Je prends des calmants.

— En est-ce un ? demanda, avec une insaisissable ironie, le médecin,

en se levant et allant prendre la bouteille posée par Hendrik sur la cheminée. Cette bouteille retournée, Hévenot lut sur l'étiquette collée au verre : « Kummel-00 ».

— Le kummel n'est pas pour moi, alléguait le chétif, c'est pour Woorme.

— Avec ça que tu t'en privas ! r. posta l'accusé, rageur et vexé.

Derrière cette bouteille de kummel, entre la pendule et les deux candélabres, des fioles à étiquettes rouges s'alignaient contre la glace. Une à une, le docteur les énuméra mentalement :

— Bromure de potassium, oxyde de zinc, belladone, gallium, esprit de Mindeverus.

Sachant à quel s'en tenir, Hévenot se retourna vers Xavier, questionna encore par simple acquit de conscience :

— Pas d'excès, ni d'excitants, bien vrai ?

— Pas le moindre, affirma le colonial, impudiquement.

Puis, pour couvrir le ricane ment goularde de son copain et mettre fin à cette alarmante investigation, il ajouta :

— D'ailleurs, j'ai en mon propre médecin la même confiance que ma mère en vous.

A ces mots, d'un pas rigide, le docteur se dirigea vers la porte. Dans un soubresaut égoïste et peureux de sa santé, Xavier questionna :

— Tout est prêt, docteur. Ma mar-

maine vous attend.

— Pas trop émue ?

— N'approuvez-vous pas mes remèdes ?

Le vieillard fit demi-tour et se planta brusquement devant le jeune homme :

— Oui ou non, réclamez-vous mes soins ?

— Oh ! non... non... balbutia le chétif, tressaillant sous le regard sévère et pénétrant du vieux praticien.

— Alors, je n'ai pas à me prononcer sur votre régime. Au revoir, monsieur.

Dans la galerie, préoccupé, perplexe, Hévenot rejoignit Bastien qui, milifairement, lui emboîta le pas. Ils descendirent l'escalier en silence.

Malgré sa réserve habituelle, le garde, aux dernières marches, ne résista pas au désir de savoir.

— L'indisposition de « Monsieur le fils » est-elle grave, docteur ?

— Oui. Jeunesse dévergondée et déréglée. Rien de bon à espérer. Cas sans intérêt... Science impuissante.

Le vieux médecin eut un mouvement d'épaules qui semblait rejeter Xavier à son destin. Puis il acheva d'une voix subitement adoucie :

— Lui, tant pis ! Mais Mme de Saint-Rambert est guérissable, la chère femme. J'ai le cœur de lui rendre la vue... et le plus tôt possible.

Dans le vestibule, la porte du petit salon s'ouvrit et Mlle de Versenil parut :

— Tout est prêt, docteur. Ma mar-

maine vous attend.

— Pas trop émue ?

— Bien moins que moi. J'admire son courage. Avez-vous besoin de moi ? Dois-je rentrer dans la pièce avec vous ?

— Qui se trouve auprès de notre amie ?

— Catherine et son mari.

— Cela va. Moins on est, mieux ça vaut.

Alors, j'attends ici. Ne me faites pas languir, docteur. Dès que l'examen sera fini, dites-moi le résultat.

— Entendu.

Hévenot entra, le garde fit mine de sortir. Elisabeth le retint.

— N'êtes-vous pas impatient de connaître la décision prise après consultation, Bastien ?

— Oh ! si, Mademoiselle.

— Eh bien, restez ; vous serez renseignée aussi tôt que moi. En outre, je voudrais vous parler de ce qui s'est passé dans la nuit d'avant-hier à hier. Vous l'avez vu ?

Par Catherine et son mari. Ils m'ont dit qu'ils avaient vu. Ça m'a ré-

tourné. Je leur ai proposé de veiller dans le cabinet de travail. Le maître d'hôtel voulait me tenir compagnie.

J'ai refusé. Sa femme serait morte de peur, toute seule dans sa chambre.

— Mieux de votre obligeance, Bastien. Rassurez-vous, la pièce, la pièce, la pièce, elle en avait besoin, après pareille secousse.

— Je viendrai la chaque nuit, que Madame aille ou n'aille pas à la clinique.

— Notre châteline ne vous a pas

parlé de cette scène nocturne.

Cela se conçoit, pauvre dame ! C'est pénible à une mère d'accuser son fils.

— Vous croyez qu'ayant bu...

— Ivre ou non, c'est à lui qu'il était dans la chambre, il n'y a pas de doute : le veston brûlé... les boutons dans les cendres. Mais s'il s'y refrota jamais, je ne le raterai pas. Je l'ai à l'œil, ce patron-là ! Cette effraction manquée du secrétaire n'est pas son coup d'essai. Madame ne vous a pas raconté l'incident de l'étang ?

— Non.

— Elle ne se sera pas rendu compte du danger, cette bonne Madame. Elle ne peut pas... ou ne veut pas croire au mal.

— Dites-moi tout, Bastien ! Quand était-ce ?

— Il y a trois jours. Catherine — je tiens ces premiers détails d'elle-même — promenait notre maîtresse dans le parc. Il faisait frais, et Madame n'avait ni mantelet, ni écharpe. Elle dit :

« Il fait si beau que, je ne veux pas rentrer encore. Assois-moi sur le banc et cours me chercher une pèlerine ».

Catherine obéit. Dès que « Monsieur le fils », flânant dans la parterre, vit sa mère seule, il accourut. L'ignare quel « bobard » il a pu débiter à notre châteline pour la décider à se lever et à prendre son bras. Par chance, venant de baisser la garde, je sortais de la petite grotte ombragée par les vieux saules et où j'allais la source. Mademoiselle sait ?

— Oui, je sais. Eh bien ?

— Eh bien, je vis, pas loin devant moi, M. Xavier mener sa mère dans la petite allée sablée qui contourne l'étang. Madame se trouvait du côté de la rive sans s'en douter, tandis que lui marchait près de la pelouse. Que « Monsieur le fils » retirât son bras, il suffisait d'une poussée légère, ou même d'un caillou glissant sous la chaussure pour que votre marraine tombât dans la pièce d'eau. Ça me fit froid dans le dos. Me cachant de saule en saule, marchant sur le gazon pour étouffer mes pas, je m'élançai derrière eux. Notre promeneur jeta un regard autour de lui pour s'assurer que le parc était désert et que Catherine ne revenait pas encore. Quand je vis, sous le nez, que je prétextais, murmurant à voix basse, dégriser son bras sur lequel sa pauvre mère s'appuyait, je n'attendis pas le malheur. En deux bonds, je les rejoignis. Les bousculant un peu, afin de me placer entre Madame et la berge, j'apostrophai violemment « Monsieur le fils » :

— Etes-vous fou de conduire notre dame par là ? Un faux mouvement, un coup de coude la précipiterait dans l'étang !

Vert de saisissement, de peur ou de colère, le patron prit d'un tremblement convulsif la main de sa femme et dit : « Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

— Qu'osez-vous insinuer, espèce de brute ? bégaya-t-il. De quel vous m'avez-vous ?

L'organisation moderne des étables

A de nombreuses reprises, on a attiré votre attention sur la nécessité de récolter un lait propre et sain.

Sans doute, chacun s'y efforce, on prend pour récolter le lait de grandes précautions, tout au moins quand on met soi-même la main à la pâte, mais...

On vous demande un lait propre et sain ; comment voulez-vous le fabriquer et le recueillir ainsi si l'étable où sont logés vos animaux n'est pas elle-même propre et saine ?

C'est le lait se fabrique dans la vache et la vache vit dans l'étable.

Étable malsaine, vaches de santé douteuse, lait dangereux quoique recueilli très proprement : il n'y a pas à sortir de là.

Oh ! je sais bien que ce n'est pas votre faute si le bâtiment est vieux avec un plafond vermoulu, des murs lépreux et un plancher de terre battue où séjourne l'urine.

Vous étalez d'abondantes litières que vous tenez aussi proprement que possible. Mais l'air, mais la lumière qui seuls sont capables de combattre efficacement la tuberculose ? Mais la protection contre les mouches qui harcèlent les vaches et, gourmandes, viennent se noyer dans les sucs de lait, après avoir erré sur les litières ? Et les poussières qui tombent du grenier par les fentes du plafond ?

Tout cela est bien lamentable et s'il y a des exceptions elles sont malheureusement trop rares.

On travaille comme on peut, dans les bâtiments qu'on a...

Où, sans doute, et bien maladroite qui vous demanderait d'abattre votre bonne vieille étable pour en édifier une neuve.

Mais, en y réfléchissant, serait-il bien difficile de masquer ses misères, de la rendre d'abord saine et facile à tenir propre ? Puis, ce résultat obtenu, de la vouloir confortable et pratique ?

Faites intervenir le ciment et le béton : il n'en coûtera pas bien cher pour appliquer un bon revêtement bien lisse aux murs avec des angles arrondis facilitant l'accès au balai. Si de raccorder ce revêtement à un solide plancher de béton de cailloux étalés selon une pente suffisante en y ménageant des rigoles permettant l'écoulement rapide des liquides.

Pendant que vous serez au plancher, faites donc établir avec le même béton, de confortables mangeoires solidement assises sur le sol.

Ces mangeoires vous paraissent basses dites-vous ? Mais regardez vos vaches paître dans un champ : n'est-ce pas à leur position naturelle ?

Quant au plafond, pour ne pas exagérer la dépense, nous cloisonons sur les poutrelles des plaques lisses de fibro-ciment, bien jointes, et nous les raccordons aux murs avec un peu de ciment.

Tout cela peut être exécuté à la ferme, par le personnel de la ferme, avec un peu d'ingéniosité. Nous connaissons même un cultivateur qui n'a pas hésité à percer les murs de larges baies renforcées d'un cadre de charpente et garnies de châssis vitrés.

N'importe quel maçon de village vous exécutera ce travail avec l'aide d'un menuisier, et vous n'avez pas à risquer. Bien entendu, ces baies sont garnies intérieurement d'un grillage à mouches, comme la porte, et voilà de très sensibles améliorations, à portée de tous et de toutes les bourses.

Plus de niches à poussières, plus de coins difficiles à nettoyer, plus de difficultés pour gratter et balayer le sol, et des vaches égayées, qu'un simple coup de brosse suffit à tenir propre et de beau poil.

Au fait, pour une dépense somme toute minime, n'est-ce pas une grande économie de temps chaque jour, donc un sérieux bénéfice.

C'est la touffoie, un programme minimum. Nous avons voulu l'exposer pour prouver que chacun pouvait améliorer son étable.

(La Haute-Loire Agricole.)

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Avoine grise ou noire Bretagne... 125
Avoine bigarrée Bretagne... 121
Sarrasin Bretagne... 159 à 161
Orge indigène Cotes-du-Nord... 146
Orge d'Alsace... 150
Maïs Indo-Chinois... 133
Maïs Régio, bonne fabrication... 140
Riz Saigon n° 1... 143

Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Paille de blé bottée... 305
Paille de blé pressée... 295
Balles pressées, haute densité, les 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord... 15
Paille de blé, 14-16-50 ; d'avoine, 13-15 ; d'orge ou d'escourzon, 11-12
Foin, 21-22 ; luzerne, 30-31 ; trèfle, 25-26

Animaux de Boucherie

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 24 Janvier 1938

VEAUX : 443. — Le kilo sur pied, 6,75 à 9,25 ; moyenne, 8 ; à déduire pour la campagne, 1 fr. par kilo, moyenne 7,75.

BOUEURS : 34. — Devant le demi-kilo, net : 1re qual. 4 à 4,50 ; 2e qual. 3,25 à 3,75 ; 3e qual. 2,50 à 3. — Derrière, le demi-kilo net : 1re qual. 6,75 à 8,25 ; 2e qual. 5 à 5,50 ; 3e qual. 4,25 à 4,75.

MOUTONS : 139. — Le demi-kilo net : 1re qual. 7,50 à 8 ; 2e qual. 6,25 à 7,25. — Agneaux sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP-DE-MARS

Nantes, 26 janvier 1938.

Artichauts, les 12, 25 fr. ; betteraves, les 12, 8 fr. ; carottes, le paquet, 1,50 ; céleri rave, les 6, 8 fr. ; céleri branches, les 6, 9 fr. ; choux-pommes, les 16, 22 fr. ; choux-fleur, la pièce, 2 fr. ; cresson, les 12, 8 fr. ; chicorée, les 12, 5 fr. ; épinards, le kilo, 2 fr. ; laitues, les 20, 4 fr. ; navets, le paquet, 1 fr. ; oignons, le paquet, 3 fr. 50 ; poireaux, la botte, 6 fr. ; radis, les 12, 8 fr. ; pommes, le kilo, 1 fr. 50 ; scorsonères, le paquet, 3 fr. ; salsifis, le paquet, 3 fr. ; pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, 26 janvier 1938.

Pommes de terre

Les 100 kilos, en vrac, départ : Royale d'Orléans, 68 ; Duchesse Bretagne, 65 ; Saucisse rouge Bretagne tout venant, 33-34 ; grosse tride, 34-40 ; Loiret, 34 ; Loire-Inférieure, 35 ; Early Sarthe, 56 ; Touraine, Poitou, 60 ; Institut de Beauvais, Sarthe, 68 ; Creuse, 40-41 ; Ella Bretagne, 38 ; Bretonne, 40-41 ; Yonne, 36 ; Wohlmann Seine-et-Oise, 31 ; Géantes bleues ou Blanches et Maeker Bretagne, 30 ; Bretonne Nord, 40-42 ; Oise, Sonme, 31-42 ; Sarthe, 44 ; Maine-et-Loire, 44 ; Loiret, 43 ; Ronde jaune Bretagne, 30 ; Sarthe, 30 ; Bretonne, 27 ; Maine-et-Loire, 32 ; Loiret, 35 ; Creuse, 35 ; Auvergne, 33 ; Alsace, 34 ; Rosa, Loiret, 38 ; Ardennes, 68 ; Sarthe, 70 ; Loiret, 38 ; Morbihan, 70 ; Cotes-du-Nord, 70-72.

Carottes

Les 100 kilos vrac, départ : Auxonne ou Luc, 80 ; Somme, Alsace ou Saint-Omer, 70 ; Meaux, 90.

Navets

Marché calme : Alsace, 21 ; Loon, 25 ; Meaux, 35-40.

Oignons

Les 100 kilos, logés, départ : Auxonne, 300 ; Bretonne, 32 ; Poitou, 380 ; Verberie, 325 à 330 ; Luc, 310 ; Meaux, 325 ; Syrie, 212-215 (départ Marseille).

Légumes secs

Paris, 26 janvier. — Les 100 kilos, logé, départ : Flageolet Nord, 325 ; Romorantin, 280 ; Lingots Nord, 385 ; Vendée, 370. Il n'y a plus de marchands des Landes ou de Bourgoigne.

Chevriers, Arpajon, Dourdan extra, 380 ; bons, 325 ; ordinaires, 200-280, suivant pourcentage de blancs ; Plats Midi, gros, 285 ; extra, 315 ; Brezins Vendée, 310 ; Poirs ronds Nord, 200 ; Poirs décolorés, 310 ; Poirs cassés n° 0, 305 ; extra, 285 ; deux, 275 ; Lentilles vertes du Puy, 380 ; du Cantal, 350 ; Revorlles Landes, 145 ; Champagne, 155.

Graines Fourragères

Paris, 26 janvier. — Les 100 kilos, logé, départ : Trèfle violet Nord, 500-600 ; Bretagne, 650-750 ; blanc, 1400-1500 ; hybride